

1° A une diminution du poids politico-économique des petites et moyennes entreprises ;

et 2° A la constitution d'un « gouvernement » patronal, susceptible d'élaborer, face aux échéances décisives qui se posent à l'industrie française (accroissement de la productivité, devenu plus impérieux encore, en raison des moindres possibilités de hausses de prix), une stratégie plus cohérente du grand capital.

Cf. *Annexe 3*, pour plus de détails.

B — *L'Etat gaulliste* a joué un rôle important dans le processus de transformation des structures industrielles.

Le développement de l'industrie française a été historiquement caractérisé par un goût marqué pour le protectionnisme. Au XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que les entreprises allemandes et anglaises se trouvaient déjà fortement engagées dans le commerce international, la bourgeoisie française obtenait la mise en place de protections douanières difficilement franchissables, consacrées par la loi Méline de 1892. Du traité de commerce avec l'Angleterre qui ne fut appliqué que de 1860 à 1870, jusqu'à l'ouverture du Marché commun, le 1<sup>er</sup> janvier 1959, la bourgeoisie française ne fut jamais « libre-échangiste ». Ainsi protégées, les entreprises purent subsister en n'évoluant qu'à un rythme moins rapide que leurs homologues étrangers. Entre les deux guerres, elles étaient largement marginales et leur retard s'aggravait.

Durant les quinze années qui suivirent la fin de la Seconde Guerre mondiale, on put observer que toute reprise de l'expansion en s'accompagnant d'un déficit extérieur élevé et d'une dégradation de la monnaie, aboutissait à la nécessité de mettre en œuvre une politique déflationniste. La cause en était claire : trop longtemps protégée de la concurrence extérieure, l'industrie française était composée d'unités de production de taille insuffisante et de faible compétitivité.

Durant la même période, une série de plans avait conduit à la rénovation des industries de base et tenté d'orienter l'économie vers les marchés mondiaux. Mais la structure même de la IV<sup>e</sup> République ne permettait guère d'aller loin en ce sens.

Il revint au gaullisme d'impulser les transformations nécessaires pour permettre aux secteurs les plus dynamiques du capitalisme français de « rejoindre la tête du peloton » à l'échelle internationale.

Le plan Pinay-Rueff fut la première même en ce sens. En écrasant les salaires, il devait permettre de dégager les profits nécessaires à une accélération de l'investissement, en limitant le crédit il contraignait les entreprises retardataires à la disparition ou à la concentration.

En matière commerciale, de Gaulle joua résolument la carte du Marché commun, face à un C.N.P.F. au début hostile, puis hésitant, puis favorable, il ne s'opposa pas et même se montra favorable à une réduction des tarifs douaniers plus rapide que celle qui avait été prévue par le traité de Rome. De même en ce qui concerne le Kennedy Round, il accepta une réduction de 20 % au 1<sup>er</sup> juillet 1968 du fait extérieur commun de la C.E.E.

Les conséquences, comme nous le verrons, ne se feront pas attendre et le processus de concentration s'accélénera. L'Etat lui-